

Rapport moral 2022

Comment qualifier la période que nous vivons, et comment, au-delà du rapport d'activités que notre délégué général Yves Darnaud présentera dans quelques instants, rendre compte, de l'adéquation de la démarche de l'ERP aux ambitions que nous nous sommes assignées, mais aussi de la pertinence de cette démarche dans les bouleversements que vit notre société dans un monde en rupture.

Les six dernières années ont été marquées par une ouverture à d'autres champs de l'espace associatif occupé par les adhérents. Le champ de la protection de l'enfance cadre d'origine de l'association a été rejoint par le monde de la santé mentale et du handicap psychique, majeurs et mineurs, puis plus récemment par celui de l'hébergement, du logement, de l'emploi, de la lutte contre la précarité, et enfin en 2022 par celui des personnes âgées.

Le rayonnement de notre association initialement adossée à la CNAPE, à l'URIOPSS ARA et à l'UNIOPSS, s'est étendu avec l'URIOPSS de PACAC et très récemment avec celle des Hauts de France, avec HSTV, L'Abri Maternel, le SIAO 42, France Horizon, La Sauvegarde des Savoie, Citoyens et Justice, mais aussi hors de France en relation avec le Québec et dans le cadre d'interventions autour de la justice pénale des mineurs au Maghreb !

En ce début d'année 2023 plusieurs organismes intersectoriels souhaitent rejoindre l'ERP afin d'apporter leur contribution aux projets en cours ou /et d'aborder de nouveaux champs de questionnement. Nous devons nous en féliciter car l'espace du champ de réflexion comme celui des territoires continue à s'ouvrir.

C'est également l'opportunité de croiser encore davantage les regards sur les problématiques, les expériences, les innovations, en mettant à profit l'intelligence collective qui nécessairement émerge de ces apports. La transversalité des approches, la mise en évidence des capacités de nos organismes à s'adapter sur des champs communs d'intervention à des contextes territoriaux et sociologiques différents est une formidable richesse.

La contrepartie d'un développement positif d'un organisme est la perception de la limite des capacités opérationnelles de cet organisme.

Nous sommes conscients de l'atteinte de cette limite. Dans l'incapacité de cloner notre délégué général, cheville ouvrière de l'ERP, il est impératif de nous pencher rapidement sur l'organisation de notre structure, de trouver les ressources humaines et financières qui nous permettront de répondre de manière qualitative et la plus pérenne possible aux attentes de nos membres actuels et futurs en restant fidèles aux finalités de nos statuts constitutifs. C'est un chantier à ouvrir, et il est directement connecté à celui, déjà ouvert, dans le cadre de l'atelier « faire association, faire société » issu du travail sur les parcours des personnes accompagnées.

Il n'a échappé à personne que la transformation du monde semblait s'accélérer. Après une mondialisation économique dont on mesure les impacts, dans un contexte de pandémies qui risquent de se renouveler plus ou moins régulièrement, les effets déjà perceptibles du changement climatique et des catastrophes que l'on pressent, les mutations géopolitiques et géo-économiques en cours, dont la guerre aux portes de l'Europe, plongent notre société dans l'incertitude et bien sûr l'inquiétude quant à leurs conséquences !

Paradoxalement, et de façon assez contrastée avec ce qui précède, nous observons, en bien des endroits, des initiatives citoyennes solidaires qui sont autant de promesses pour l'avenir.

Les missions, voire les valeurs, que portent nos associations, émanations historiques de la société civile, sont d'ores et déjà interrogées sur leur capacité à s'adapter aux métamorphoses de nos sociétés dans leur environnement en regard de ces transformations.

Cette adaptation ne peut se penser, et ensuite se mettre en œuvre, que si l'on accepte de questionner, sans idéologie et sans utopie, le positionnement et la nature de nos associations ou fédérations en regard des pouvoirs publics d'une part, du monde économique et de bien d'autres acteurs de la société civile qui peuvent utilement contribuer à l'inclusion des plus vulnérables et à mieux vivre ensemble.

Comment dépasser les clivages et desserrer les freins de toutes natures qui bloquent les démarches de co-construction, de collaboration, de coopération entre pouvoirs publics et associations et même entre associations, au détriment de l'exercice des solidarités en réponse aux besoins multiples de nos concitoyens ?

Tel est le défi que je vous propose d'affronter dès cette année 2023.

Le président
Bernard Caubère

